



N° 82 février 2022

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

Historique !

Dans la nuit du 13 janvier, l'Assemblée nationale a voté la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple !



Le monument de Chauny inauguré en avril 2019

Une injustice enfin en voie de réparation !



La LP 91 avec l'ARAC 91 à Chauny



Un Fusillé de Saint-Germain-lès-Arpajon réhabilité

Le mot du Président

Notre congrès départemental du 22 janvier dernier a voté à l'unanimité le rapport d'activité et son complément, ainsi que le rapport financier et le quitus à la trésorière proposé par la commission de contrôle. Il a reconduit le Bureau sortant et maintenu le montant de la cotisation annuelle à la LP 91.

Les intervenants ont exprimé leur satisfaction de la place que nous avons occupée aux côtés de l'Union Rationaliste à Orsay, au sein des collectifs anti-SNU ou contre les lois liberticides (Sécurité globale, Séparatisme, état d'urgence...), pour défendre la liberté de conscience, les lois de 1901 et de 1905.

Notre camarade André Daudet a fait état de précieux relevés de l'écho de nos publications consultées sur le « portail des Fédérations » (cf. site de la FNLP) et pour la première fois, un rapport de librairie (état du stock et des ventes à la LP 91) a été présenté par Martine Lelong.

Lucien Lagrange et l'ARAC 91 ont contribué par leur présence au succès de ce congrès boosté, stimulé, par le vote en première lecture le 13 janvier de la proposition de loi sur la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple. Un vote considéré comme « historique » ! Après les députés, nous irons voir les sénateurs de l'Essonne pour qu'ils confirment ce vote.

La science et la foi n'ont pas à faire « bon ménage »... Avec le Cercle de rationalistes et

de penseurs libres, nous nous opposerons aux intrusions de la religion à l'Université Paris-Saclay et au financement public direct ou indirect du Centre culturel Teilhard de Chardin.

Nous continuerons à dénoncer les dérives cléricales, en liaison avec la Vigie de la Laïcité, dans la rubrique « Ainsi va l'Essonne » de La Raison 91.

Nous poursuivrons l'enquête sur les biens du diocèse d'Évry-Corbeil en liaison avec la campagne nationale de la FNLP pour établir le recensement des biens de l'Église nous permettant d'affirmer : « Elle doit payer, elle peut payer » pour indemniser les victimes des prêtres pédophiles.

Autant dire que pour être à la hauteur, il nous faut plus que jamais « informer, débattre pour agir » et pour cela renforcer les rangs de la Fédération, combler les vides laissés par ceux qui nous ont malheureusement quittés et gagner de nouveaux adhérents.

Les cléricaux, les fusilleurs, les exploités, leur Bolloré et les diffuseurs de fake-news n'auront pas le dernier mot. Nous nous y emploierons de toutes nos forces.

Louis Couturier
le 1^{er} février 2022

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Pages 3 & 4	Les Fusillés pour l'exemple : un vote historique à l'Assemblée nationale pour leur réhabilitation
Page 5	Faites un don... (<i>Ou comment financer indirectement les œuvres de l'Église</i>)
Pages 6 & 7	Congrès de la LP 91 du 22 janvier
Pages 8 & 9	Centre Teilhard de Chardin à Paris-Saclay : compte rendu de la réunion du 3 décembre à Orsay, constitution d'un « Cercle de rationalistes et de penseurs libres »
Page 10	Macron : un adepte du « concordisme » pas très laïque...
Page 11	Les Jésuites et le centre Teilhard de Chardin
Page 12	Pour l'abrogation du SNU : prise de position de la FNEC FP-FO
Page 13	Le climat par un nul (1 ^{re} partie)
Page 14	L'Idée Libre (<i>présentation des 2 derniers numéros, et sommaire du prochain</i>)
Page 15	Parmi les ouvrages disponibles à la LP 91
Page 16	Trésorerie - Bulletin d'adhésion à la LP 91 - Bon de commande de l'Idée Libre

Historique !

L'Assemblée nationale a voté la réhabilitation collective des 639 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale !

Dans la nuit du 13 janvier, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi portant Réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918, proposée par le **Groupe parlementaire de la France insoumise** (17 députés), cosignée par 44 députés de tous les Groupes parlementaires¹ et votée par des députés aussi de tous les Groupes parlementaires.²

La **Libre Pensée** qui a porté de bout en bout depuis des décennies la revendication de la Réhabilitation aux côtés de l'**UPF**, de l'**ARAC**, de la **LDH**, du **Mouvement de la Paix**, de la **4ACG** et des **Confédérations ouvrières CGT-FO** et **CGT** tient à remercier publiquement tous les Députés qui ont voté POUR cette loi.

Nous remercions aussi chaleureusement le **Groupe parlementaire de la France insoumise** pour son action inlassable et résolue pour cette œuvre de Justice, nous tenons aussi à remercier cha-

leureusement le **Groupe parlementaire de la Gauche Démocrate et Républicaine** (PCF) et le **Groupe socialiste et apparentés** (PS) qui ont scrupuleusement respecté leurs engagements pris dans la Commission parlementaire.

Après l'édification du Monument aux Fusillés le 6 avril 2019, avec une souscription nationale à **Chauny dans l'Aisne** sur la tristement célèbre **Ligne Hindenburg**, avec l'aide conséquente de la municipalité et de ses maires de l'époque et actuel³, ce vote est une deuxième étape très importante dans la voie de la Justice.

Nous voulons aussi remercier particulièrement le député **LR Philippe Gosselin**⁴ qui a su trouver, dans une émotion profonde qui a marqué le débat, le chemin du cœur et de la conscience de la représentation nationale.

*Extraits du communiqué de la FNLP du
16 janvier*

1. Dont Cédric Villani, député de l'Essonne, qui nous avait reçus le 8 novembre 2021
2. Sur 74 votants : 39 pour (11 LFI, 6 PS, 3 PCF, 6 LREM, 3 LR, 5 Modem, 2 NI et 3 Libertés et Territoires), 26 contre (21 LREM, 5 Modem) et 9 abstentions (5 LREM, 2 Modem, 1 LR, 1 Agir Ensemble)
3. Ont également participé activement au financement et à l'inauguration de ce monument avec la LP 91 : l'ARAC 91, les municipalités de Saint-Germain-lès-Arpajon et de Marcoussis
4. Ce député a évoqué de manière émouvante la mémoire de son grand-père, officier de réserve, qui avait assuré la défense, lors de leur jugement expéditif, de 4 soldats (le caporal Maupas et 3 autres caporaux tirés au sort), condamnés à mort et exécutés en mars 1915. Son témoignage permit leur réhabilitation en 1934.

Réhabilitation générale des 639 Fusillés pour l'exemple

(ce que dit la loi qui vient d'être votée)

« Les militaires en service dans les armées françaises du 2 août 1914 au 11 novembre 1918 ayant été condamnés à mort pour désobéissance militaire ou mutilation volontaire [...] et dont la condamnation a été exécutée, font l'objet d'une réhabilitation générale et collective, civique et morale.

La Nation reconnaît que ces soldats ont été victimes d'une justice expéditive, instrument d'une politique répressive, qui ne respectait pas les droits de la défense et ne prenait pas en compte le contexte de brutalisation extrême auquel les soldats étaient soumis.

Les nom et prénom des intéressés sont inscrits sur les monuments aux morts.

Un monument national est érigé, en vue de rendre hommage à la mémoire des fusillés pour l'exemple. »

Quatre essonniens morts par la France sont concernés :

- ALBAUD Eugène, terrassier, 26 ans, natif de Maisse, condamné à mort pour « outrages et voies de fait envers ses supérieurs », fusillé le 14 février 1916. Il repose dans la nécropole de Sainte-Ménéhould
- JAMES Charles Eugène, 22 ans, natif de Corbeil-Essonnes, condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi », fusillé le 13 août 1917, inhumé à Bligny (Marne)
- PAJADON Maurice, cordonnier, 30 ans, natif d'Ollainville, condamné à mort pour avoir refusé d'aller en 1^{re} ligne devant Douaumont, fusillé le 20 octobre 1916, inhumé à Revigny-sur-Ornain (Meuse)
- THIERRY Jules Alphonse, charretier, 23 ans, natif de Saint-Germain-lès-Arpajon, condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi », fusillé le 25 avril 1915, inhumé à Florent-sur-Argonne (Marne). Pour ce dernier, la municipalité de Saint-Germain-lès-Arpajon a fait apposer une plaque commémorative sur le monument aux morts lors d'une cérémonie officielle le 11 novembre 2019 à laquelle a participé la LP 91.

Dans un courrier du 16 décembre 2021, la LP 91 et l'ARAC 91 avaient demandé à tous les députés de l'Essonne de les recevoir pour les convaincre de voter la proposition de loi.

- Deux députés nous ont reçus : Cédric Villani (EELV Orsay) et Stéphanie Atger (LREM Massy)
- Une députée a dialogué avec nous en visio-conférence : Laetitia Romeiro-Dias (LREM Brétigny)
- Un député nous a écrit : Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France Yerres)
- Une députée a souhaité un entretien téléphonique : Marie-Pierre Rixain (LREM Longjumeau)
- Les cinq autres députés de l'Essonne n'ont même pas pris la peine de nous répondre : Francis Chouat (LREM Évry, ami de Manuel Valls), Bernard Bouley (LR Étampes), Robin Reda (LR Juvisy), Marie Guevenoux (LREM Draveil) et Pierre-Alain Raphan (LREM St Michel sur Orge).

Nous ont donné leur position : Pour : Cédric Villani ; Contre : Nicolas Dupont-Aignan ; Abstention : Stéphanie Atger

Intervention de Bastien LACHAUD (député LFI) lors du débat à l'Assemblée nationale
Il répondait à ceux, en particulier la représentante du groupe LREM, qui argumentaient contre la proposition de loi au prétexte d'un examen « au cas par cas » des fusillés pour l'exemple.

Je vous remercie pour votre amendement, qui m'offre l'occasion d'expliquer devant notre assemblée qui furent les « fusillés pour l'exemple » concernés par le texte. Bien souvent, par l'effet d'une confusion historique, l'évocation des « fusillés pour l'exemple » fait penser aux mutins de 1917 – il n'en est rien.

L'essentiel des « fusillés pour l'exemple » le furent lors des premières offensives, très meurtrières, de 1914 et de 1915. Ces fusillés ont été victimes d'un déni de justice, car ils ont été jugés par une justice militaire établie par le pouvoir politique ; une justice d'exception rendue selon un code militaire datant du Second Empire qui ne prévoyait pas de confrontation, ne laissait aucune place au contradictoire, qui ne permettait ni de faire appel, ni d'avoir recours à un avocat professionnel pour se défendre. À lui seul, le caractère expéditif de cette justice justifierait leur réhabilitation.

Dès 1916, leurs contemporains avaient saisi cette évidence : à l'unanimité de ses membres, notre assemblée vota alors, à l'initiative de députés conservateurs et socialistes, la fin de cette justice expéditive, d'exception, et la restauration d'un droit de grâce dont le président Poincaré usa dès qu'il le put, de sorte que dès 1916, 95 % des condamnés à mort furent graciés.

Ce combat transpartisan se poursuivit après-guerre, grâce aux associations d'anciens combattants et aux députés. Ces derniers votèrent en 1921 une loi qui autorisait la Cour de cassation à réexaminer les cas individuels, puis, en 1932, une autre créant la Cour spéciale de justice militaire, composée d'anciens combattants. À l'époque, en effet, on considérait que seuls ceux qui avaient vécu le feu des tranchées pouvaient savoir ce qu'il en était et juger ces hommes. Nombre de personnes ont ainsi été réhabilitées, mais ce ne fut pas possible pour tous les soldats concernés, car il fallait des témoignages et des éléments nouveaux, ce qui, dans bien

des cas, n'était pas envisageable.

Dès 1925, un médecin légiste démontra qu'il n'était pas possible de déterminer si une blessure était ou non le résultat d'une mutilation volontaire, ce qui aurait dû entraîner la réhabilitation de tous les condamnés pour ce motif ; mais tel ne fut pas le cas.

Beaucoup affirment qu'il faut procéder à des réhabilitations au cas par cas, en examinant individuellement les dossiers. Force est de constater que ce n'est pas possible. Le travail des historiens a bien avancé et nous disposons d'une liste de 639 noms, dont ont été exclus tous les condamnés pour crime de droit commun ou pour crime d'espionnage. Ceux qui restent furent tous condamnés pour des crimes ou des infractions militaires. Or 20 % de leurs dossiers sont manquants et d'autres sont vides.

Les historiens que nous avons auditionnés nous ont expliqué avoir d'abord voulu une réhabilitation au cas par cas, après un examen individuel des dossiers. Un historien s'y est essayé et il en a conclu que c'était impossible, qu'il fallait procéder à une réhabilitation collective, à la fois juridique, sociale et politique.

Plus de cent ans après, il est temps de refermer les blessures mémorielles. De nombreuses associations, comme la Fédération nationale de la libre pensée, continuent de mener ce combat ; des familles nous ont écrit pour nous dire qu'il était nécessaire d'agir – des familles qui ont vécu l'opprobre, qui se sont vu facturer le prix des balles et des poteaux qui servirent à fusiller ces soldats.

Aujourd'hui, la France se grandirait en reconnaissant qu'il s'agissait d'un déni de justice ; cela constituerait l'aboutissement du processus de reconnaissance mémorielle entamé par Lionel Jospin à Craonne et poursuivi par Nicolas Sarkozy. Dans la lignée de nos prédécesseurs de 1916, 1921 et 1932, réhabilitons les « fusillés pour l'exemple » à l'unanimité.

Faites un don... Faites un don...
(Ou comment financer indirectement les œuvres de l'Église)

À Clermont-Ferrand en 1095, le Pape Urbain II appelle à la 1^{re} croisade en ces termes : « *À tous ceux qui partiront et qui mourront en route, que ce soit sur terre ou sur mer, ou qui perdront la vie en combattant les païens, la rémission des péchés leur sera accordée* ».

Là, il s'agissait de donner sa vie pour gagner le paradis ! Au cours des siècles, nombreux furent les riches, nobles ou bourgeois, qui donnèrent au clergé des terres et/ou des biens immobiliers pour obtenir « la rémission de leurs péchés » et gagner leur place au paradis (les pauvres n'avaient pas cette chance...). Conséquence logique : en 1789, l'Église était devenue le premier propriétaire terrien de France !

Malgré les épreuves du passé (nationalisation des biens du clergé à la révolution, inventaires de 1905), l'Église a su préserver un patrimoine conséquent. Mais la pieuvre cléricale a toujours besoin de beaucoup d'argent pour ce qu'elle estime ses besoins et sait solliciter ses ouailles : denier du culte, dons et héritages.

Depuis le vote de « la loi Coluche » (dispositif de la loi des Finances pour 1989, inscrit à l'article 238 bis du Code Général des Impôts), les dons aux associations d'utilité publique ou générale, y compris les associations culturelles, sont défiscalisés à hauteur de 66 % et dans certaines limites. Depuis juillet 2021, suite à un amendement du gouvernement à la loi de Finances, le taux de défiscalisation est passé à 75 % avec un plafond de 1 000 € pour **compenser la perte subie par les cultes du fait des mesures de restriction imposées durant l'épidémie de covid-19...**

Le diocèse d'Évry, à son échelle, bénéficie de cette mesure, dont il fait la promotion, pour la réalisation de travaux divers dans son domaine de compétence. Cinq projets sont en cours et pour chacun d'eux, une ligne financière est gérée par une association paroissiale (loi 1901) sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et de l'évêque d'Évry.

Voici ces cinq projets et leurs coûts :

1. Réfection de l'orgue de la cathédrale d'Évry pour 44 290,80 € (9 100 € collectés fin 2021)
2. Aménagement de la sacristie de l'église de Verrières-le-Buisson pour 25 000 € (11 610 € collectés)
3. Aménagement de la Maison paroissiale de Longjumeau pour 25 000 € (17 045 € collectés)
4. Rénovation de l'église Saint-Paul de Brétigny (la nouvelle église construite après 1905) pour 100 000 € (52 493,88 € collectés)

5. Travaux de sauvegarde de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Vigneux pour 150 000 € (59 814 € collectés)

Peut-on considérer ces projets comme étant « d'intérêt public » au même titre que fournir de l'aide alimentaire aux nécessiteux comme c'est le cas pour Les Restos du Cœur ?

Pour ces cinq projets du diocèse d'Évry, le total des dons était d'environ 150 000 € fin décembre dont les 3/4 seront couverts par le budget de l'État avec l'argent des contribuables qu'ils soient catholiques ou non ! Pour la Libre Pensée, il s'agit d'un détournement de fonds publics pour financer des œuvres religieuses, détournement « légal » mais pas légitime !

Bien sûr, ils ne sont pas les seuls, toutes les associations culturelles peuvent bénéficier de ce dispositif pour contourner la loi de 1905 : « *La République, ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Toutes les religions reconnues par le ministère des Cultes y ont droit. La mosquée « écologique » de Massy en a profité. Seule la Pagode d'Évry a été construite avec l'argent exclusif de ses fidèles.

Le seul exemple du diocèse d'Évry, qui est loin d'être le plus riche de France, montre que l'Église dispose de moyens importants pour ses chantiers grâce à certains dispositifs des lois de Finances qui lui permettent, avec des fonds publics, de construire, rénover, embellir ses bâtiments. Comme le dit l'ancien évêque d'Évry, monseigneur Dubost : « *Bâtir une église aujourd'hui est un acte de résistance. Bâtir une église est un acte fou. Bâtir une église est un acte de foi* » (source : Diocèse d'Évry)

Françoise Rousseau

**J'ai foi
en Dieu**
**Je soutiens
l'Église**

Lu sur le site du diocèse d'Évry :
Montant de mon don : 200 €
Votre don ne vous coûte réellement
que 50 € après réduction fiscale

Congrès de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée (LP 91) Marcoussis, 22 janvier 2022

19 adhérents présents dont un nouveau, 2 invités (Lucien LAGRANGE et Jean ROUFFIAC de l'ARAC 91), 9 excusés. L'ordre du jour est adopté et Daniel ROUSSEAU est désigné président de séance.

1/ Rapport d'activité et discussion :

Louis COUTURIER présente le complément oral au rapport d'activité :

« Ces dernières semaines n'ont pas été des semaines blanches pour la Libre Pensée. Commençons par une bonne nouvelle : c'est HISTORIQUE ! Dans la nuit du 13 janvier, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi visant à réhabiliter les 639 Fusillés pour l'exemple. C'est l'aboutissement d'un long combat de la Libre Pensée avec l'ARAC pour que soit réparée une injustice. Nous avons contribué à ce résultat en intervenant ensemble auprès des députés du département pour qu'ils votent cette loi. Des rencontres ou des échanges ont pu avoir lieu avec quelques-uns. Et nous allons continuer de même avec les sénateurs.

Autre objet de satisfaction : la réunion que nous avons organisée le 3 décembre à Orsay avec Jean-Sébastien Pierre à propos du centre culturel Teilhard de Chardin a été un succès : 21 participants, des libres penseurs, des rationalistes, des membres de l'Association française pour l'information scientifique (AFIS) à titre personnel, des enseignants du supérieur, des syndicalistes. Un « cercle de rationalistes et de penseurs libres » a été constitué « pour défendre la démarche scientifique, pour défendre la laïcité, contre les intrusions de la religion à l'Université de Paris-Saclay, pour le respect de la loi de 1905, contre tout financement public direct ou indirect du centre culturel Teilhard de Chardin ». Le 11 janvier, nous avons rencontré des responsables de l'Union rationaliste, solidaires de notre initiative, et nous envisageons d'organiser ensemble des conférences à l'Université ayant pour thème « Science et Religion » afin de dénoncer les imposteurs qui prétendent avoir les preuves scientifiques que Dieu existe... (cf. livre de Jean-Yves Bolloré)

Enfin, nous avons poursuivi nos enquêtes sur les biens de l'Église dans le diocèse d'Évry, sur ses possessions immobilières à Orsay et ailleurs. L'Église doit indemniser sur ses propres deniers toutes les victimes des prêtres pédophiles, elle en a les moyens, nous l'avons dé-

montré et nous continuons à le démontrer encore.

Par ailleurs, comme cela nous avait été demandé au Congrès national, nous avons transmis à Jean Baubérot, membre de la Vigie de la Laïcité, une étude relative aux « Inventaires » (des biens de l'Église) de 1906 dans l'ex-département de Seine et Oise. L'Église ne s'avouera jamais vaincue, la vigilance reste nécessaire pour que la loi de 1905 ne soit pas dénaturée. La discussion est ouverte, à vous la parole ! »

Au cours de la discussion, sont intervenus : Maurice GELBARD, Françoise ROUSSEAU, Alain VEYSSET, Alain PICAUD, Jean-Pierre GENTILI, Louis COUTURIER, Irène LAVIGNOLLE, Francis VALENTI, Daniel ROUSSEAU, Brigitte SWAN, Christophe RAMAGE, Lucien LAGRANGE, sur les sujets suivants (entre autres) :

- La question des dons défiscalisés en faveur des œuvres de l'Église comme étant un moyen indirect de financer la religion catholique, en contradiction avec la loi de 1905 (plusieurs interventions)
- L'infiltration par les jésuites du milieu universitaire *via* le centre culturel Teilhard de Chardin à Paris-Saclay et la nécessité d'y répondre y compris sur le plan philosophique.
- Le vote à l'Assemblée nationale de la proposition de loi pour réhabiliter collectivement les 639 Fusillés pour l'exemple et les démarches faites auprès des députés de l'Essonne et celles à venir auprès des sénateurs.
- Les démarches à faire auprès du proviseur du lycée de Limours pour que soit retirée la propagande de l'aumônier sur le site internet de l'établissement.
- Les propos du Président Macron sur les rapports entre la Science et la Religion et ses visites à Lourdes, chez le Pape, etc.
- L'embrigadement de la jeunesse par le Service National Universel. Pour l'ARAC, il serait nécessaire de proposer une alternative. Pour la LP, avant de faire d'autres propositions, il faut d'abord en obtenir l'abrogation.

En conclusion, le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité des présents.

2/ Rapport financier :

Françoise ROUSSEAU a présenté le bilan détaillé des recettes et des dépenses et Jean-Pierre GENTILI le rapport de la commission de contrôle.

Le quitus et le rapport financier ont été votés à l'unanimité.

Les cotisations pour 2022 restent identiques à celles de 2021.

L'abonnement à la Raison 91 pour les non-adhérents passe à 15 €.

3/ Renouvellement des instances :

Leur composition reste inchangée faute de nouvelles candidatures...

Composition du Bureau, élu à l'unanimité :

Président : Louis COUTURIER

Trésorière : Françoise ROUSSEAU

Secrétaire : Daniel ROUSSEAU

Vice-président : Alain VEYSSET

Trésorier adjoint : Jean-François HAFFNER

André DAUDET (La Raison 91)

Martine LELONG (librairie LP 91)

Danièle DUGELAY

Commission de contrôle des comptes :

Marie-Jeanne DUBOIS

Brigitte SWAN

Jean-Pierre GENTILI

4/ Autres questions :

André Daudet a présenté un rapport sur La Raison 91 et internet, et Martine LELONG un rapport sur la librairie.

(nous tenons ces rapports à votre disposition si vous le souhaitez)

Clôture du congrès et pot fraternel.

Notre camarade et ami Jacques Veillon, fidèle adhérent de la Libre Pensée 91 et de nos réunions à Marcoussis, vient de nous quitter. Il n'hésitait pas à y prendre la parole et à donner librement son point de vue.

Un hommage lui sera rendu lors de ses obsèques début février.

La LP 91 assure sa compagne Nicole, elle-même libre penseuse, de toute sa sympathie en cette douloureuse épreuve.



Réunion du 3 décembre à Orsay à propos de la construction du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le campus de Paris-Saclay

Cette première rencontre organisée à l'initiative de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée a réuni 21 participants, libres penseurs, rationalistes, membres de l'AFIS 91 (association française pour l'information scientifique), de La France Insoumise, du SNESup-FSU ; universitaires, chercheurs scientifiques, enseignants (en activité ou à la retraite). Plusieurs personnes parties prenantes de cette réunion étaient excusées dont la présidente de la section locale Île-de-France de l'Union Rationaliste¹.

Louis Couturier, président de la LP 91, a rappelé brièvement l'objet de la réunion et Jean-Sébastien Pierre, président de la Fédération nationale de la LP, a, entre autres, resitué dans le contexte actuel cette opération d'infiltration de la religion catholique dans le milieu universitaire : implantation d'établissements d'enseignement supérieur catholiques (faussement appelées Universités) à Lyon, Metz, Lille, Angers, Rennes...

Opération de séduction des étudiants, des professeurs d'Université, des chercheurs scientifiques, des intellectuels sous couvert de « réconcilier la Science et la Foi ». Entre dans cette opération, appelée « le concordisme », la parution récente du livre de Michel-Yves Bolloré « Dieu - La Science - Les Preuves » ou « La Science, nouvelle alliée de Dieu » (*voir en annexe*). Le Centre culturel Teilhard de Chardin est d'abord une « maison d'église » selon ses promoteurs, donc un lieu de culte et bien sûr le QG des jésuites pour implanter la religion catholique dans l'Université Paris-Saclay.

Quant à Teilhard de Chardin, piètre scientifique, c'était un anti darwinien dont se réclame le pape actuel dans une encyclique de 2015 (*Laudato si'*). Face à cette offensive cléricale en milieu universitaire, il faut organiser la « résistance philosophique » et exiger le respect des principes laïques de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Au cours du débat qui a suivi, 12 participants sont intervenus :

« Je découvre l'existence de ce Centre Teilhard de Chardin. Je ne pensais pas qu'il était possible de construire une église dans une université scientifique ! ». « C'est un projet dangereux »

« À l'origine, le projet a été approuvé et encouragé par les autorités institutionnelles. Le journal *La Croix* du 7 mars 2011 révèle que « Lors d'une journée de formation sur le Grand Paris organisée par le diocèse le 2 décembre 2010, Pierre Veltz, PDG de l'Établissement public Paris-Saclay, et Paul Vialle, président de la Fondation de coopération scientifique, ont accepté de venir présenter leurs projets. Et se sont montrés intéressés par la construction de lieux de culte sur le plateau... ». C'est bafouer manifestement la loi de 1905 ! »

« On ne sait pas à qui appartenaient les terrains avant l'Établissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay. Qui en était le propriétaire ? Il est très difficile d'obtenir des renseignements sur le prix de vente du terrain à la SCI Teilhard de Chardin. »

« Nous avons rencontré le député Cédric Villani qui nous a reçus à ce sujet. En fonction des informations qui lui ont été fournies par l'EPAPS, il estime qu'il n'y a pas eu d'irrégularités ».

« Depuis 2018-2019, de plus en plus de séminaires dits scientifiques ont été organisés dans le cadre des IDEX sur les thèmes « Science et religion », « scientifique et chrétien, où est le problème ? ». C'est une entreprise programmée d'infiltration de l'Université par la religion catholique. »

La réunion s'est conclue sur les décisions suivantes :

Les présents se constituent en un « Cercle de rationalistes et de penseurs libres » pour promouvoir le matérialisme méthodologique base de la Science, pour défendre la laïcité, contre les intrusions de la religion à l'Université de Paris-Saclay, pour le respect de la loi de 1905, contre tout financement public direct ou indirect du Centre culturel Teilhard de Chardin (**ce Cercle est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre**).

Ils décident de poursuivre les enquêtes sur les conditions d'acquisition du terrain (situé sur la commune de Gif sur Yvette) par la SCI Teilhard de Chardin.

Ils décident de maintenir la liaison entre eux *via* internet pour échanger leurs informations.

D'autres idées ont été avancées :

Organiser une réunion publique en direction des étudiants et des enseignants à l'Université Paris-Saclay.

Proposer à la municipalité de Gif de donner le nom d'un(e) scientifique de renom (*Marie Curie ?*) à l'école primaire qui se construit dans le quartier du Moulon où est situé le Centre Teilhard de Chardin.

Donner le nom d'un illustre scientifique rationaliste à notre Cercle.

1. Nous avons depuis rencontré le 11 janvier deux responsables de l'Union Rationaliste qui nous ont confirmé leur accord avec les initiatives proposées, en particulier l'organisation de conférences sur les rapports entre la Science et la Religion avec des orateurs compétents sur cette question.

Exposé introductif de Jean-Sébastien Pierre à la réunion du 3 décembre

Pasteur, scientifique génial au demeurant mais profondément calotin, disait « un peu de science éloigne de la religion, beaucoup y ramène ». Nous disons, nous, « un peu de science éloigne de la religion, beaucoup amène à s'en passer complètement »...

Il y a plusieurs aspects dans l'offensive du centre Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay :

C'est une œuvre d'église. C'est parfaitement affirmé. Est-elle bien bâtie sur terrain privé ? La réponse est dans le cadastre. Trouver la parcelle, demander qui est propriétaire.

Reçoit-elle des fonds publics ? De manière directe ou déguisée : crédits d'impôt (déduction passée à 75 %), denier de l'Église. Ce peut être dénoncé voire attaqué.

À quoi cela sert-il ? à promouvoir le concordisme¹ au cœur même de la vie scientifique française.

La personnalité de Teilhard de Chardin n'est pas neutre.

Contrairement à ce qui est écrit, ce n'est pas un évolutionniste. Il était anti-darwinien et néo-lamarckien. Il voyait dans l'évolution un progrès continu. C'était une conception déjà réfutée de son vivant par les pionniers du néodarwinisme : Wright, Fisher, Haldane, dès les années 1930, Philippe Lhéritier, Ernst Mayr, George Gaylord Simpson, Théodosius Dobzhansky et Gustave Malécot dans les années 1950.

Un piètre scientifique.

Dans son compte rendu du *Phénomène humain* pour la revue *Scientific American*, le paléontologue George Gaylord Simpson, ami de Teilhard, considère qu'on « ne peut contester la piété et le mysticisme du livre, mais on peut réfuter sa prétention initiale de constituer un traité scientifique [...] L'imprécision ou la contradiction dans les définitions sont un des problèmes constants du canon teilhardien. »

Pour le prix Nobel Peter Medawar, biologiste et médecin : « Teilhard a pratiqué une sorte de science dépourvue de rigueur intellectuelle [...]. Il n'a aucune idée de ce qui différencie un argument logique d'une preuve. Il ne respecte pas les convenances courantes de l'écriture scientifique, bien que son livre soit présenté comme un traité scientifique. [...] Il joue systématiquement avec les mots (une constante dans la mouvance qui s'en inspire), utilise métaphoriquement des termes comme énergie, tension, force, impulsion ou dimension comme s'ils conservaient le poids et la force de leurs véritables significations scientifiques. [...] C'est le style qui produit

l'illusion du contenu. » Il n'y a que Dobzhansky qui en a fait une recension favorable tout en admettant qu'il était très peu clair.

En 2015, la figure du P. Teilhard de Chardin est citée pour la première fois dans une encyclique (*Laudato si'*) par le pape François, qui rappelle que trois papes récents le mentionnent favorablement. Non seulement il a su rétablir un dialogue entre science et foi, mais il a surtout magnifiquement exposé la dimension cosmique du salut. Selon cette encyclique, le Christ ressuscité est le « point Oméga », récapitulant l'ensemble de la Création. C'est la figure tutélaire du concordisme.

La résistance

Avant tout philosophique. Le matérialisme méthodologique est la base de la science. Comme le disait John Burdon Sanderson Haldane : « *il ne peut y avoir aucune trêve entre la science et la religion. Toute trêve nécessiterait que la recherche scientifique s'arrête.* »

Il avait parfaitement compris à quoi se résume le dialogue science-religion. Une de ses citations est particulièrement illustrative de son athéisme scientifique : « *Ma pratique de scientifique est athée. Cela veut dire que lorsque je conçois une expérience, je suppose qu'aucun dieu, ange ou démon ne va interférer avec son déroulement et cette supposition a été justifiée par les notables succès que j'ai obtenus dans ma carrière professionnelle. Je serais donc intellectuellement malhonnête si je n'étais pas également athée dans les affaires du monde.* »

Dialogue science-religion ? Mais pourquoi faire ? Le monde scientifique n'est pas demandeur. Qu'y-a-t-il à gagner ?

Que la religion, ou du moins tel ou tel esprit religieux soit demandeur c'est son problème et sa liberté garantie par l'article 1 de la loi de 1905 **mais toute réponse favorable institutionnelle serait rupture de la laïcité.**

Philosophiquement, on peut débattre de tout. C'est aussi une exigence des libertés académiques. Mais pas dans n'importe quel cadre. Celui de la philosophie, des sciences humaines, de la sociologie où esprits matérialistes, idéalistes et même religieux peuvent se confronter.

Mais si jamais le centre Teilhard de Chardin, centre culturel comportant notons-le une église, venait à être intégré dans une quelconque structure publique ou universitaire, ce qui menace aujourd'hui partout, alors il faudrait lever la bannière de la laïcité, de la séparation.

1. Voir page suivante

Macron : un adepte du « concordisme » pas très laïque...

« Macron défend la « riche cohabitation » entre la raison et la religion, permise grâce à la laïcité »

C'est sous ce titre qu'un journaliste rend compte d'un texte du chef de l'État publié par *L'Express* où celui-ci détaille les nombreuses continuités qu'il décèle entre « Dieu et la science », entre « religion et raison » ...

Tout d'abord, rappelons que la laïcité c'est la séparation institutionnelle des Églises et de l'État et non leur « cohabitation ». N'en déplaise à Macron qui avait déclaré aux Bernardins vouloir « réparer le lien abîmé » entre l'Église (*catholique*) et l'État par la loi de 1905.

On y apprend qu'Emmanuel Macron a été élevé, à sa demande, dans un établissement jésuite de Picardie, ce qui a profondément marqué son éducation comme on peut le constater aujourd'hui.

Dans son texte, Emmanuel Macron déclare : « *Le développement de l'esprit scientifique ne s'oppose en rien à l'expression des religions* ». Il s'interroge : « *L'égalité des droits de l'homme en dignité et en droits n'a-t-elle pas été préparée par l'égalité des hommes devant Dieu pensée par le christianisme ?* ». Il affirme aussi : « *La France continuera à être une nation infiniment rationnelle et résolument spirituelle* » et « *Oui, la science et Dieu, la raison et la religion peuvent vivre côte à côte, par-*

fois même se nourrir... »

Est-ce le rôle d'un Président d'une République laïque de se prononcer publiquement sur ces questions religieuses et d'y engager la France et ses 67 millions d'habitants ?

Emmanuel Macron est déjà coutumier du fait :

Le 26 juin 2018, il va à Rome pour recevoir du Pape le titre honorifique de « Chanoine de Latran » après une célébration liturgique, comprenant une prière et la lecture d'un texte biblique.

Le 6 juillet 2021, il se rend au sanctuaire de Lourdes devenant le premier président de la v^e République à *visiter* ce haut lieu du catholicisme.

Le 26 novembre 2021, il rend visite au Pape pour la seconde fois, un signe pour l'électorat catholique.

À titre personnel, Emmanuel Macron a le droit de croire en Dieu ou de pratiquer le culte de son choix, par contre en tant que Président de la République, il est tenu de respecter la laïcité et donc l'article 2 de la loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Et tout cela n'a évidemment aucun rapport avec l'implantation du centre culturel Teilhard de Chardin à Paris-Saclay...

Daniel Rousseau



Qu'est-ce que « le concordisme » ?

Définition donnée par Wikipédia :

« Le **concordisme** est un système d'exégèse consistant à interpréter les textes sacrés d'une religion de façon qu'ils ne soient pas contradictoires avec les connaissances scientifiques d'une époque.

Il ambitionne de faire coïncider les résultats scientifiques avec les données des textes religieux, ceux-ci étant soit lus de manière quasiment littérale, soit réinterprétés pour correspondre aux théories scientifiques.

L'acceptation de la seule lecture littérale comme vérité scientifique par les fondamentalistes **induit le « créationnisme**. À l'opposé, il est possible de déclarer l'absence de rapports entre science et religion...

Le concordisme est né dans la sphère chrétienne au XIX^e siècle afin de justifier les données de la Bible. »

À l'avant-garde de ce mouvement, le livre de Michel-Yves Bolloré (frère de Vincent, l'ami de Zemmour) et Olivier Bonnassies qui prétend prouver scientifiquement l'existence de Dieu...

Les Jésuites et le centre Teilhard de Chardin

Il y a plusieurs demeures dans la maison du père

Depuis des lustres, il existe à Orsay, en ville, un centre catholique, la Clarté Dieu, animé par des franciscains qui mène une activité propagandiste assez discrète, probablement de qualité, sur des thèmes comme Sciences et Religions. Le côté écolo de St François, dont se réclame l'Ordre, m'inciterait même à une certaine indulgence. Bref, tout ceci ronronnait. Voici que, patatras, on assiste à l'irruption brutale des jésuites sur le plateau de Saclay au cœur même de l'université nouvelle. La communauté franciscaine d'Orsay devient une « base arrière »¹ de l'opération des jésuites et si j'emploie le terme militaire d'opération, c'est en toute connaissance de cause au vu de toute la logistique déployée.

Les jésuites montent en première ligne.

La contre-réforme au XVI^e siècle voit la création de l'ordre des jésuites comme une milice organisée dans un cadre supranationaliste défendant l'Europe vaticane. Peu après, Henri IV qui doit au lendemain de la guerre civile reconstruire l'administration du royaume crée un collège pour futurs cadres à La Flèche (Sarthe) dont il confie l'enseignement aux jésuites. C'est le début du cléricalisme moderne.

Ainsi, l'Histoire est là pour nous rappeler que les jésuites débarquent à Paris Saclay avec l'expérience

de 400 ans de pratique d'un enseignement dévoyé derrière eux². Le centre projeté est dans la lignée des jésuitières, symbole de l'oppression intellectuelle pour les libres penseurs du XIX^e siècle sous une forme différente actualisée. Au lieu d'une structure repliée sur elle-même, on constitue un noyau capable, si les circonstances (le cléricalisme triomphant) le permettent, d'étaler son emprise sur la ville nouvelle. Cette *plasticité adaptative*³ est la grande force de l'Ordre qui, pour le compte et selon les nécessités de la secte christicole catholique, procède à un habillage idéologique de l'Éternel téléonomique propre aux Religions : la perspective du jardin d'Éden, c'est ringard, ça n'attire plus le croyant ; on emballera le concept dans une cosmologie abscons où, au final, on aura la quasi-certitude que la convergence de la Dété et de l'Humanité se fera.

En conclusion :

L'irruption des jésuites n'est pas anodine, et la menace doit être prise au sérieux par les laïques car c'est la garde prétorienne du Vatican qui manœuvre sur le plateau de Saclay⁴ !

C'est aussi un changement qualitatif dans le cléricalisme résultant de l'association frauduleuse de deux coquins : l'État policier et le Clergé. Il faut contrer cette opération.

Alain Picaud

1. Du journal La Croix : « *L'aumônier* (le frère Dubigeon de la communauté de la Clarté Dieu) est très impliqué dans l'élaboration des propositions du centre jésuite qui porte la grande ambition de faire le lien entre les entreprises et les grandes écoles. Située à trois kilomètres, la Clarté Dieu pourrait devenir une sorte de base arrière ; une participation humaine conditionnée aux forces modestes du centre d'Orsay ».

Traduire : les franciscains sont éliminés, vont à Canossa et mangent leurs chapeaux.

2. Accessoirement 400 ans aussi de pédophilie institutionnelle pratiquée dans des maisons spécialisées appelées jésuitières, seul lieu clos capable d'assurer la reproduction sociale de l'Ordre.

3. Il existe toute une tradition littéraire apparue avec Pascal poursuivie par la littérature clandestine du 18^{ème} siècle qui brocarde les jésuites pour leur *plasticité adaptative* ; leur opportunisme si l'on veut faire vache ; certains se posant même la question : croient-ils à ce qu'ils disent ? C'est une piste de recherches bibliographiques que je laisserai bien volontiers à d'autres.

4. Le baron Holbach dans son dictionnaire de *théologie portative* (1768) use de qualificatifs similaires :

Jésuites : moines très noirs et très guerriers qui depuis deux siècles sont venus ranimer la foi mourante. Ce sont les janissaires du Pape....

Compagnie de Jésus : C'est une compagnie de grenadiers spirituels dont Jésus-Christ est le capitaine.... Cependant, communément, elle n'en veut pas aux femmes. Les petits garçons ne s'en tirent pas à si bon marché.

Cum dicas nove, non dicas nova diraient nos bons pères, spécialistes en exégèse. Mais être en compagnie d'Holbach est une satisfaction.



« Le Vatican s'amuse ». Sous la plume de Galantara pour L'Assiette au Beurre, le jeune séminariste paraît bien frêle et fragile au regard du massif et pervers prélat qui promet une nouvelle soutane pour amadouer sa victime.

Iconographie tirée de G. Doizy et J.B. Lahaux : *À bas la calotte ! La caricature anticléricale et la séparation des Églises et de l'État.*

Ed. Alternatives. 2005

Les caricatures du début du XX^e siècle évoquant la pédophilie du clergé catholique sont rares (en admettant que l'échantillon du livre soit représentatif). Il est vrai que le sujet est difficile à traiter et le dessinateur s'en sort plutôt bien.

Contre l'embrigadement de la jeunesse ! Pour l'abrogation du Service National Universel !

Après le communiqué commun LP 91 / Solidaires 91, nous publions ci-dessous la prise de position de la Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

Aux membres du collectif anti-SNU,

Au nom de la FNEC FP-FO, je tiens à vous adresser ce message de soutien au collectif. La FNEC FP-FO revendique l'abrogation du Service National Universel.

Le SNU s'inscrit dans une logique que la FNEC FP-FO combat : la remise en cause du cadre institutionnel de la laïcité et la neutralité du service public de l'instruction ; la dénaturation des missions historiques de l'Éducation populaire ; la déqualification de la jeunesse ; la remise en cause de l'accès à l'instruction et à la culture ; la destruction des garanties collectives des salariés du public comme du privé.

Le SNU vise à embrigader la jeunesse dans un contexte où les mobilisations lycéennes, en particulier contre les conditions d'apprentissage et le baccalauréat Blanquer, ont été réprimées avec une violence inouïe. Il s'inscrit également dans une série de mesures dirigées contre les libertés fondamentales : loi de sécurité globale, loi séparatisme, décrets de fichage des militants.

La FNEC FP-FO, avec la CGT-FO demande l'abrogation de la loi de sécurité globale, des décrets de fichage l'abandon de la loi séparatisme.

C'est le même ministre, Jean-Michel Blanquer qui met en place le SNU et qui s'emploie à détruire le baccalauréat comme diplôme national et comme premier grade universitaire.

C'est le même ministre qui consacre 6 milliards d'euros par an pour le SNU, ferme des dizaines de classes dans le 1^{er} degré et supprime 1 800 postes dans le second degré.

Non content d'avoir, par les mesures prises au compte du Covid-19, fait perdre des milliers d'heures de cours à des centaines de milliers d'élèves, le ministre Blanquer déscolarise 25 000 lycéens pendant 15 jours. Il fait pression sur les personnels de l'Éducation nationale et de Jeunesse et

Sports pour mettre en œuvre son entreprise alors que la nature de leurs missions est strictement opposée au SNU. Dans le même temps, sur tout le territoire, des professeurs ne sont pas remplacés.

Aujourd'hui, après avoir coupé les vivres aux associations en supprimant les emplois aidés, le gouvernement veut, par le biais du SNU, faire travailler les jeunes gratuitement pour des missions comme « la dépollution d'un site, l'entretien d'un littoral, servir des repas à des personnes qui sont dans le besoin, s'occuper de personnes âgées dans des maisons de retraite, aide à la direction dans les écoles ». En clair, des missions déjà portées par des salariés.

Tout cela dans un contexte de déqualification massive de la jeunesse avec la destruction du Baccalauréat. Le ministre Blanquer prévoit en effet de pérenniser la généralisation du contrôle continu, mise en place au prétexte du confinement. Cela aboutirait à un baccalauréat local, dont la valeur serait définie par le lycée d'origine, autrement dit par l'extraction géographique et sociale du bachelier. Cela consacre le tri *Parcoursup*, qui interdit à des dizaines de milliers de bacheliers l'accès à la filière post-baccalauréat de leur choix voire à l'enseignement supérieur en général.

La FNEC FP-FO, avec la CGT-FO, « réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et à leur reconnaissance dans les conventions collectives. » Elle « exige l'abrogation des réformes du Lycée et du baccalauréat et, dans l'immédiat, exige des mesures garantissant pour chaque élève l'accès à une qualification reconnue nationalement et à la filière post-baccalauréat de son choix. » Elle « réclame le rétablissement du baccalauréat comme examen final, égalitaire et républicain dès la session 2022. »

La FNEC FP-FO reste disponible et à l'écoute pour toute action commune allant dans le sens de nos revendications partagées.



« Lorsqu'une question soulève des opinions violemment contradictoires, on peut s'assurer qu'elle appartient au domaine de la croyance et non à celui de la connaissance ».

Voltaire¹

Assez fréquemment utilisée, cette citation vient souvent étayer des démonstrations diamétralement opposées. Dans les controverses relatives au réchauffement climatique, « déniéristes » d'un côté, « collapsologues » de l'autre, embarquent Voltaire à leur côté. On la retrouve chez Bruno Rebelle (Libérons les Énergies ! Pour une transition énergétique ambitieuse - Ed Lignes de Repères, 2014), ou dans les présentations d'Yves Marignac pour NégaWatt.

Déniéristes et collapsologues : ces deux termes sont évidemment caricaturaux ; souligner l'absence d'indépendance du GIEC ne revient pas à nier le réchauffement climatique ; symétriquement, considérer que le mode de production capitaliste entraîne l'humanité vers la barbarie ne veut pas dire que la fin du monde est inévitablement pour bientôt.

Bref, rechercher ce qui peut relever de la croyance dans les opinions contradictoires sur le réchauffement climatique est utile si cela s'applique à toutes les parties en présence. La tâche est délicate, puisqu'il s'agit de chercher le non-dit, parfois l'inconscient. Et que les croyances sont liées aux conditions matérielles d'existence (mais Voltaire n'était pas matérialiste).

Côté collapsologues, l'exercice est facilité par des références religieuses flagrantes : la nature est bonne, l'homme mauvais (le péché originel) ; le Jugement dernier, l'Apocalypse, etc. Que des hommes du Vatican siègent dans les premiers rangs de ce courant conforte le constat.

Chez les déniéristes, une autre forme de croyance émerge : la foi dans le Progrès, qui inéluctablement permettra à l'humanité de surmonter ses difficultés grâce aux avancées continues des sciences et des techniques ; cette croyance-là, bien présente parmi les bourgeois éclairés du XIX^e, alimentée par les « Trente Glorieuses », imprègne aussi le mouvement ouvrier. L'affirmation du Manifeste communiste de 1848 selon laquelle la victoire du prolétariat est « inévitable » y est sans doute pour quelque chose.

La mise en lumière de nos croyances sous-jacentes n'implique pas qu'il faille s'en débarrasser ; je doute même que cela soit possible. Et pour ma part, je « crois » (ou plutôt « j'espère ») que le camp des travailleurs finira par l'emporter (j'y contribue de mon mieux). Mais j'ai bien conscience que cette conviction n'a rien de scientifique, et que la victoire de la révolution (citoyenne si on veut) n'est pas « inévitable ».

Cette croyance-là étant compatible avec la thèse d'un réchauffement climatique provoqué par le mode de production capitaliste, il ne me reste plus qu'à passer de la croyance à la connaissance.

La connaissance, c'est-à-dire la science, ne permet pas de connaître la Vérité. Comme l'a écrit André Brahic dans une revue rationaliste « Aucun scientifique ne peut prétendre détenir la Vérité. Par contre, les scientifiques sont capables de dénoncer ce qui est faux »². Je suis à peu près nul en sciences ; en conséquence, c'est avec l'espoir d'étayer une opinion déjà bien établie (et de trouver l'argument « anti-sceptique » définitif) que j'ai lu attentivement le livre de François-Marie Bréon³, considéré comme l'un des meilleurs spécialistes de la question. Il préside actuellement l'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS).

Ce scientifique est par ailleurs vigoureusement critiqué lorsqu'il sort de son domaine (les sciences du climat et de l'environnement). Par exemple, répondant à une question sur les mesures qu'il faudrait adopter pour « sauver le climat », il affirmait : « On peut dire que la lutte contre le changement climatique est contraire aux libertés individuelles et donc sans doute avec la démocratie⁴. »

D'où notre commentaire : « Le climat peut tout justifier, même la dictature⁵ ».

Ce type de « solutions » liberticides (de même nature que celles mises en œuvre depuis deux ans contre la pandémie Covid-19) n'est pas repris dans son livre. Plus classiquement, il préconise de voter en faveur des candidats défenseurs de l'« écologie punitive » (taxe carbone, etc.) tout en reconnaissant que parier sur le masochisme de citoyens votant contre leurs besoins vitaux est une impasse. D'où son sermon sur les actions individuelles en faveur du climat, selon la morale ambiguë de la « fable du colibri » popularisée par Pierre Rabhi.

Tout cela ne relève pas de la science, mais d'une idéologie (une croyance ?) : F.-M. Bréon semble considérer que l'organisation actuelle de nos sociétés ne peut pas être changée ; que ce ne sont ni les multinationales, ni les gouvernements qui sont responsables du réchauffement climatique, mais les citoyens-consommateurs (p. 111-122).

F.-M. Bréon refuse de pointer la responsabilité du mode de production capitaliste dans l'« affaire du siècle » (le réchauffement climatique). Ses « solutions » reposent donc essentiellement sur la « sobriété » (les économies d'énergie), le « renouvelable » et... le nucléaire. Sur ce point, sa démonstration semble irréfutable : « sortir en même temps du fossile et du nucléaire relève de la mission impossible » (p. 123-156). Mais il aurait été utile qu'il évoque les dégâts sociaux et environnementaux de ces solutions, notamment pour les « pays pauvres », dans le cadre d'une économie pilotée par la « maximisation du taux de profit ».

André Daudet
(suite au prochain numéro)

1. Une recherche rapide ne m'a pas permis de resituer cette citation dans les principales œuvres de Voltaire ; pire, elle est parfois attribuée à l'inféquentable Gustave Le Bon (par ses admirateurs, qui ne le sont pas moins...).
2. André Brahic, Science et croyance : l'illusion du vrai et la certitude du faux. In : Raison présente, n° 188, 4^e trimestre 2013, *Croyance et connaissance*. p. 59-85.
3. François-Marie Bréon, *Réchauffement climatique*, HumenSciences, septembre 2020
4. https://www.liberation.fr/planete/2018/07/29/francois-marie-breon-la-lutte-pour-le-climat-est-contraire-aux-libertes-individuelles_1669641/
5. <https://www.fnlp.fr/2019/03/14/la-grande-messe-pour-le-climat-et-l'invention-du-delit-de-blaspheme-scientifique/>

Numéro 334 : ce que nous devons à la Grèce antique...



Éminente historienne, spécialisée dans l'histoire de la Grèce Antique, Claude Mossé en montra toute l'importance en affirmant : « N'oublions pas que les Grecs nous ont tout appris » Si notre langue est en grande partie issue du Latin, une multitude de mots sont aussi formés à partir de racines grecques.

Athènes, du VIème au IVème siècle, a joué un rôle déterminant dans l'histoire et la vie culturelle de la Grèce. La citoyenneté est alors conférée aux jeunes adultes âgés de plus de dix-huit ans, nés de familles citoyennes. Toutefois, les Métèques – les étrangers vivant à Athènes – les femmes et les esclaves en sont exclus.

La pensée fut alors affranchie des dogmes religieux ; furent créés le théâtre, les sciences, la philosophie, les mathématiques... Bakounine dans Dieu et l'État affirme : « Avec la liberté politique et sociale, elle [la civilisation grecque] a créé la libre pensée. » A la Renaissance ajoute-t-il, les textes grecs ont eu pour résultat que « la vie, la liberté, la pensée, l'humanité, enterrées dans le sombre cachot du catholicisme, furent ressuscitées ».

La Grèce s'est illustrée dans de nombreux domaines dont nous sommes les héritiers. La philosophie a permis de penser le monde de manière rationnelle, l'Histoire, même si elle est parfois subjective, est à la base de l'Histoire contemporaine. Et les mathématiques valident leurs résultats, grâce à la démonstration. Quant à l'Iliade, cette épopée de la Grèce antique, elle constitue un texte majeur suscitant l'intérêt de tout un chacun par les diverses aventures qui la composent, mais aussi celui des historiens. Mais, comme Eve dans la Bible, Pandore serait à l'origine de tous les maux de notre monde...

Malheureusement, l'étude du grec et du latin, sans doute jugés trop austères actuellement et « inutiles », est de moins en moins présente dans les établissements scolaires, alors qu'elle apporte une culture riche et variée et qu'elle nous met en relation étroite avec nos racines.

Lucienne GIRARD

Numéro 335 : le Royaume désuni

Ce numéro de l'Idée Libre paraît à un moment où le Royaume-Uni, après avoir régné durant des décennies sur le monde au temps béni de la colonisation et du capitalisme alors à son apogée, semble bien s'enfoncer chaque jour un peu plus dans un inexorable processus de dislocation, dont le long feuilleton du Brexit et l'annonce d'un nouveau référendum sur l'indépendance écossaise, ne sont que les derniers soubresauts en date.

Comment en est-on arrivé là ?

Notre revue, qui n'a d'autre vocation que celle d'aider ses lecteurs à la compréhension des problèmes actuels et à venir, a voulu donner la parole à des historiens, des chercheurs en civilisation britannique, des professeurs mais aussi à des libres penseurs, à des humanistes.

Qu'ils soient ici tous remerciés pour leurs contributions.

De la longue agonie de l'Empire britannique minutieusement analysée par Jean-Marc Schiappa au discours du Wind of change, qui officialisa en février 1960 une politique de désengagement colonial ; du long cheminement de l'idée de République en Irlande depuis la fondation de la société des Irlandais Unis de Belfast à la partition du pays actée en décembre 1921 ; des incertitudes qui planent quant à une possible future indépendance de l'Ecosse aux conséquences que celle-ci pourrait avoir en matière de laïcité sur les institutions du pays ; de la montée d'un antisémitisme politique au début du XIXe siècle en Angleterre, à la guerre des Boers, ce numéro balaie des sujets aussi variés que brûlants.

Souhaitons que les différents articles qui composent ce dossier, par la diversité de leurs auteurs et la richesse de leur contenu, apportent un éclairage utile à nos lecteurs et leur donnent des clés pour comprendre la situation actuelle et les enjeux politiques outre-Manche.

Catherine Le Fur, Fabien Jeannier & Philippe Besson



À paraître en mars 2022, l'Idée Libre n° 336, L'Espagne rouge et noir

Au sommaire :

- Anarchisme en Espagne : Millénarisme ou modernité ?
- Histoire de la CNT
- Une histoire bien loin du mythe. La FAI dans le mouvement anarchiste espagnol
- Mujeres libres
- L'Andalousie anarchiste
- Les Athénées Libertaires à Madrid pendant la Guerre Civile : un outil pour la révolution
- Barcelona, de la Rosa de Fuego a la revolución social : colectivizaciones y control estatal
- La Révolution anarchiste de 1936 et la légalité républicaine
- Collectivisations agraires en temps de guerre
- Du rapport entre anarchisme et théâtre
- La CNT et l'enseignement
- La propagande rouge et noir

Bon de commande en page 16

Parmi les ouvrages disponibles à la LP 91



« Une campagne laïque en défense de la loi de 1905 »

(Les éditions de la Libre Pensée, 406 p., 18 €)

Sans trêve ni repos, la Libre Pensée agit !

Ouvrage incontournable ! C'est un recueil d'articles et de textes permettant de répondre à toutes les situations où la laïcité institutionnelle, la loi de 1905, est attaquée, bafouée ou délibérément ignorée.

C'est une mine de renseignements et d'arguments indispensables pour les militants laïques, les libres penseurs.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif, s'appuyant sur une action collective : celle de la Fédération nationale de la Libre Pensée, de ses Fédérations départementales et Groupes locaux.

Pour la Libre Pensée, il ne peut y avoir de laïcité des institutions sans Séparation des Églises et de l'État, celle-ci garantissant la liberté de conscience. La loi de 1905 en est le socle fondamental.

La laïcité a été l'objet de nombreuses luttes passées, présentes et à venir. On n'a pas fini d'avoir fini de la défendre. Cet ouvrage est une contribution au combat présent.

« Les Martyrs de la Libre Pensée »

(Les éditions de la Libre Pensée, 266 p., 16 €)

« Il y a toujours eu des libres penseurs. De tout temps, des hommes supérieurs se sont élevés contre les abus des religions et se sont refusés à accepter sans discussion les dogmes et les mystères plus extraordinaires et incroyables les uns que les autres. » C'est en ces termes qu'en 1904, le libre penseur Maurice Barthélémy ouvrait sa préface à son ouvrage « *La Libre Pensée et ses martyrs, petit dictionnaire de l'intolérance cléricale.* »

La Fédération nationale de la Libre Pensée a publié un ouvrage actualisé sur ces hommes et ces femmes de l'antiquité à nos jours : de Socrate et Hypatie d'Alexandrie à Jean Hus, Etienne Dolet, Giordano Bruno, le Chevalier de la Barre, etc. La même lutte se poursuit. Les adversaires de la Libre Pensée, hommes d'Église et hommes politiques aux intérêts liés, étaient et sont toujours les ennemis de la loi de Séparation du 9 décembre 1905 qu'ils n'ont jamais acceptée et s'acharnent à vouloir détruire.



« La Libre Pensée » par Sébastien Faure

(Les Éditions libertaires, 106 p., 10 €)

Au Congrès de Rome de 1904, où fut élaborée la loi de Séparation des Églises et de l'État qui sera adoptée le 9 décembre 1905 en France, Ferdinand Buisson fait approuver cette définition : « *La Libre Pensée n'est pas une doctrine : elle est une méthode, c'est-à-dire une manière de conduire sa pensée – et, par suite, son action... Cette méthode se caractérise par un engagement général de rechercher la vérité en quelque sorte que ce soit, uniquement par les seules lumières de la raison et de l'expérience.* »

Sébastien Faure rajoutera plus tard : « *La Libre Pensée est selon moi, la doctrine anarchiste appliquée aux croyances religieuses.* » Sébastien Faure est le fondateur avec Louise Michel du journal *Le Libertaire*. Il a tenu de nombreuses conférences regroupant des centaines d'auditeurs à chaque fois. Ces conférences furent publiées et servent encore d'argumentaires comme les « *12 preuves de l'inexistence de Dieu.* »

« *La Libre Pensée doit être forte, mais expansive, hardie et vivante et aller au-devant de toutes les forces mystérieuses encore de la vie.* » conclut Sébastien Faure.

La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



**Pour commander un numéro de l'Idée Libre : 6 € le numéro, chèque à l'ordre de « LP 91 »
chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY**

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro(s) commandé(s) :

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Danièle Dugelay, Alain Picaud, Françoise et Daniel Rousseau.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr